

La Mairie de Limeil-Brévannes

RECRUTE

1 chargé(e) de communication en contrat d'apprentissage (niveau licence/maîtrise) Pour la rentrée scolaire de septembre 2024

La ville de Limeil-Brévannes (près de 30 000 habitants), située à 12 kms de Paris dans le département du Val-de-Marne, conjugue de nombreux atouts : une ville verte et dynamique à la frontière de la ville et de la campagne.

Sous l'autorité directe de la Directrice de la Communication, de l'Évènementiel et de la Culture, vous intégrerez une équipe de 4 personnes et participerez à la stratégie de communication sur l'ensemble des supports de communication de la Ville.

Vous souhaitez intégrer une équipe dynamique dans un environnement propice à votre épanouissement professionnel, venez nous rejoindre !

VOS MISSIONS

L'apprenti(e) chargé(e) de communication participera à :

- L'élaboration du magazine municipal :
 - proposition et rédaction d'articles,
 - réalisation de reportages terrains (interview), de vidéos et prise de photos en lien avec le community manager/photographe,
 - co-construction et suivi de la maquette en lien avec le graphiste,
 - relecture, suivi des circuits de validation et garantie de la tenue des délais, ...
- À la conception de supports de communication print et digitaux,
- À l'animation du site internet de la ville et des réseaux sociaux ,
- Occasionnellement, assurer le renfort sur l'une des missions d'un des postes du service communication.

PROFIL

- Vous êtes motivé(e),
- Vous êtes dynamique,
- Vous êtes force de proposition,
- Vous maîtrisez les techniques rédactionnelles (écrit, web, ...), les règles, les langages typographiques et les logiciels métiers,
- Vous avez le permis B.

Candidature à adresser avec lettre de motivation et CV à :

Madame Françoise LECOUFLE, Maire, Vice-Présidente du Conseil Départemental du Val-de-Marne
Hôtel de Ville
Direction des Ressources Humaines
CS 20001
94456 LIMEIL-BREVANNES Cedex
Email : recrutement@limeil.fr

Vous bénéficierez :

- d'une participation employeur mutuelle,
- sur la base de 37 h hebdomadaires de 25 jours de CA et 11 jours de RTT,
- de l'accès à une restauration collective pour un tarif préférentiel,
- à des activités sportives gratuites pendant la pause méridienne : yoga, renforcement musculaire, football en salle et à l'accès à la piscine.

